



GETTY IMAGES, JULIA GODDARD/LA TROMPETTE

La branche exécutive américaine peut-elle congédier ses propres employés ?

- Andrew Müller
- [09/12/2025](#)

« Vous êtes congédié. » Donald Trump était connu pour cette phrase en tant qu'exécutif et personnalité de la télé-réalité, mais en tant que président, il a connu des difficultés juridiques constitutionnels en ce qui concerne ses congédiements. Parmi d'autres, citons l'affaire de sa tentative de destituer Rebecca Slaughter, commissaire de la Commission fédérale du commerce. La Cour suprême a été saisie dans le cadre de cette affaire, et semble prête à accorder à Trump une nouvelle victoire, renforçant encore sa présidence, comme la Trompette l'a prévu sur la base de la prophétie biblique.

Trump a congédié Mme Slaughter en mars, soit quatre ans avant la fin de son mandat. Elle a intenté un procès et une juridiction inférieure a jugé que Trump avait outrepassé son autorité présidentielle en ignorant un précédent juridique vieux de 90 ans qui accorde la titularisation aux responsables d'agences indépendantes.

- Ce précédent, *Humphrey's Executor v. United States*, a statué que le président Franklin Roosevelt ne pouvait pas renvoyer un membre de la Commission fédérale du commerce, parce que le Congrès lui avait accordé des pouvoirs « quasi judiciaires » ou « quasi législatifs ». Le problème est que la Constitution américaine n'autorise pas les agences exécutives, comme la Commission fédérale du commerce, à exercer des pouvoirs « quasi judiciaires » ou « quasi législatifs ».
- Lors des plaidoiries, le solliciteur général des États-Unis, D. John Sauer, a déclaré : « Le précédent *Humphrey* doit être annulé. Il est maintenant dépassé, et entretient des prétentions audacieuses et particulièrement dangereuses. La décision a été prise à tort et à travers. Cela continue de semer la confusion dans les tribunaux de première instance et de tenter le Congrès d'ériger, au cœur de notre gouvernement, une quatrième branche sans tête, isolée de toute responsabilité politique et de tout contrôle démocratique. »

L'annulation de *Humphrey's Executor v. United States* ramènerait la nation vers le modèle constitutionnel d'origine, où les représentants élus du Congrès font les lois, les juges nommés par les responsables élus déterminent leur application dans des litiges spécifiques, et le président les fait appliquer, avec un contrôle total sur ceux qui l'aident à exercer le pouvoir exécutif.

Le rédacteur en chef de la Trompette, Gerald Flurry, a prouvé que l'ancien roi israélite Jéroboam II a préfiguré le président Trump dans ce temps de la fin. Il a écrit qu'Amos 7 : 12-13 prédit que cet homme sera soutenu par une entité laïque appelée la « maison royale », qui devrait être traduit par « la cour du royaume ». La Cour suprême des États-Unis a rendu plusieurs décisions importantes qui ont permis à Donald Trump de revenir à la présidence et qui renforcent le pouvoir de la présidence

d'exécuter les lois adoptées par le Congrès.